Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 022-212201537-20251222-2025_76-DE

CITÉ DE
Moncontour

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des CÔTES D'ARMOR
Commune de MONCONTOUR

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice	15
Présents	8
Votants	11

Le vingt-quatre novembre deux mil vingt-cinq, les membres du Conseil Municipal se réunissent à la Mairie de Moncontour sous la présidence de Mme MILLORIT Anne-Gaud, Maire.

Sont présents : Anne-Gaud MILLORIT, Enguerrand ROUZIC, Maële LASKAR, Michel SAUVÉ, Sophie FRAVAL-LANGUILLE, Karel VAN DAELE, Vassili OLLIVRO, Nicolas PINCHON

Absents excusés : Fanny PROCUREUR donne procuration à Sophie FRAVAL, Mickaël TARDIVEL donne procuration à Vassili OLLIVRO, Julie GAUDIN donne procuration à Anne-Gaud MILLORIT

Absents : Irène AUPETIT, Jérémie BARREAU, Claire BIDET, Eliott RUFFET

Secrétaire de séance : Michel SAUVÉ

D2025-76 : CHOIX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE RETENUE SUITE A L'APPEL D'OFFRES

La commune de Moncontour doit renouveler les contrats d'assurances au 1er janvier 2026. Le dernier contrat s'échelonnait de 2014 à 2024, et a été renouvelé par avenant jusqu'au 31/12/2025. La commune a été accompagnée par le cabinet ARIMA pour lancer une consultation qui s'est déroulée du 7 novembre au 10 décembre 2025 pour :

- Lot 1 : assurance dommages aux biens
- Lot 2 : Responsabilité civile
- Lot 3 : Véhicules à moteur
- Lot 4 : Protection juridique des agents et des élus

Les lots 1 et 3 sont infructueux.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 décembre 2025 afin d'analyser les propositions des compagnies d'assurances qui ont répondu aux lots 2 et 4. La commission d'appel d'offres a décidé de retenir :

- GROUPAMA pour le lot 2, candidat unique : 2440,09 € TTC (contre 1383,93 € actuellement)
- Le cabinet 2C courtage pour le lot 4, candidat le mieux-disant : 914.90€ TTC (contre 467,98 € actuellement)

Mme la Maire leur a répondu en ce sens par délégation du conseil municipal au Maire.

Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 022-212201537-20251222-2025_76-DE

Pour les lots infructueux, une relance de gré à gré a été réalisée.
La SMACL a répondu pour les dommages aux biens et a fait une offre à 14 152,24 € au lieu de 4 580,16 € actuellement.
Pour l'assurance des véhicules à moteur, la SMACL fait une proposition à 3822,49 € au lieu de 1259,40 € actuellement.
Le marché des assurances pour les collectivités est très tendu et les cotisations sont en très nette augmentation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix (11 pour) de retenir
- la SMACL pour les assurances dommages aux biens
- la SMACL pour les assurances des véhicules à moteur.

Anne-Gaud MILLORIT
Présidente

Michel SAUVÉ
Secrétaire